

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes 3 fr. 60
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

LE RELÈVEMENT DES ILES ST-PIERRE ET MIQUELON.

Nous lisons dans «La Dépêche Coloniale» du 24 juin, l'entrefilet suivant :

« Le Bureau du Comité de St-Pierre et Miquelon, qui s'était réuni sous la présidence de M. de Lauessan, pour arrêter le programme de ses travaux, a été reçu hier matin par le Ministre des Colonies et le Sous-Secrétaire d'Etat aux postes. « Ils ont indiqué que les mesures urgentes à appliquer à St-Pierre devaient être la réduction des droits de navigation et la prise en charge par la métropole des frais du Service Postal, comme cela existe pour les autres colonies. M. Milliès-Lacroix a félicité le Comité de l'œuvre en reprise et lui a exprimé toute sa connaissance. »

Nous nous permettons de noter que le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes est resté muet comme une statue, en présence du Comité de Défense des Intérêts de la Colonie.

Quant à M. Milliès-Lacroix, il a adressé des félicitations et exprimé toute sa reconnaissance au Comité de Défense des Intérêts de la Colonie.

L'on se fiche de nous, vraiment !

Le Gouvernement se moque du Comité et le Comité se moque de la Colonie !

Les Membres les plus influents de ce Comité sont opposés au relèvement de notre Colonie.

En effet, ils protestent avec énergie :

1^o Contre la modification du Tarif général des Douanes en ce qui concerne les cordages et autres articles d'armement, que nous pourrions recevoir des Etats-Unis.

Cette question allait être solutionnée favorablement, mais voilà que maintenant certains Membres de ce Comité, affublés du titre de Défenseurs des Intérêts des Iles St-Pierre et Miquelon, ont fait échouer encore notre projet qui était sur le point d'aboutir.

Nous sommes donc voués à la misère et à la ruine.

2^o Ces Messieurs protestent aussi avec énergie contre la relâche obligatoire aux Iles St-Pierre et Miquelon pour tous les pêcheurs métropolitains.

Or, cette mesure, au double point de vue budgétaire et humanitaire, était celle qui aurait dû être comprise en tête du programme des travaux du Comité de Défense des Intérêts des Iles St-Pierre et Miquelon, car la réduction des droits de navigation doit se faire en même temps que la relâche obligatoire de tous les navires pêcheurs métropolitains.

Tout en reconnaissant qu'il y a des personnes animées de bonnes intentions au sein de ce Comité, nous ne pouvons nous empêcher de dire cependant que ce Comité est plus nuisible qu'utile aux intérêts de St-Pierre et Miquelon.

L'année dernière déjà, les Ministères des Colonies et des Postes et Télégraphes étaient d'accord pour faire supporter par la Métropole les frais du Service Postal. C'est le Rapporteur Général du Budget qui, au dernier moment, s'est opposé à cette combinaison; mais nous espérons que cette année il nous sera donné satisfaction.

Nous demandons au Comité de Défense des intérêts de la Colonie, à son Président, à son Secrétaire Général, de se joindre à nous pour obtenir :

1^o La modification du Tarif Général des Douanes dans le sens indiqué déjà par nous par la population, par le Conseil Municipal

et par la Chambre de Commerce.

2^o La relâche obligatoire de tous les navires pêcheurs métropolitains à St-Pierre.

3^o L'installation d'une Balaine à Miquelon.

Si le Comité ne marche pas avec nous, tout au moins pour les deux premières questions, c'est qu'il est contre les intérêts de la Colonie et que son titre ne sert à ses Membres qu'à mieux trahir notre laborieuse population de St-Pierre et Miquelon.

Les prouesses du Comité nègre et borgne.

Les journaux ont annoncé que le Comité dit de Défense des Intérêts des Iles Saint-Pierre et Miquelon vient d'envoyer des Délégués au Ministère, afin de lui exposer les réformes qu'il conviendrait de faire en vue du relèvement de la Colonie.

Voici l'exposé de ces réformes :

1^o Abolition des droits de navigation.

2^o Prise en charge par la Métropole de la subvention postale.

Par contre, le Comité s'oppose à la suppression et même au remaniement du tarif Général des Douanes, il est également opposé au projet de réglementation imposant aux navires pêcheurs métropolitains, l'obligation de relâcher à St-Pierre au moins une fois au cours de la campagne, pour y renouveler l'eau et prendre des vivres frais.

Des plumes plus autorisées que la nôtre ont déjà longuement expliqué dans ce journal que la première des réformes à faire pour permettre au Commerce de ce pays



de reprendre son essor, est de remanier ou d'abolir le Tarif Général des Douanes.

Le but de cet article est uniquement de traiter la question de la relâche des navires.

Il est très évident que si le Comité soi-disant de défense de nos intérêts s'oppose à la relâche des navires pêcheurs, c'est tout simplement parceque la plupart des armateurs qui en font partie ont des navires ne venant jamais à St-Pierre, et que si ce projet était adopté (comme il le sera un jour ou l'autre), cela occasionnerait à ces Messieurs quelques centaines de francs de dépenses tous les ans.

Peu importe à ces gens là la question d'humanité !

Qu'est-ce que peut bien leur faire au fond le relèvement d'un pays qu'ils ont fui sans esprit de retour et où ils n'ont plus le moindre intérêt !

Ils n'ont vu qu'une chose dans cette réforme, c'est que leur bourse était menacée.

Eh bien, nous ne mangeons pas de ce pain-là, Messieurs de la Défense ! Nous avons des vues plus larges et nous voulons que les navires soient obligés de relâcher à St-Pierre au moins une fois par an, parce qu'il y va d'abord de la santé des équipages et ensuite parce que nous voulons fermement le relèvement de notre pauvre pays. Vous l'avez comme nous connu dans sa prospérité, mais vous semblez le dédaigner maintenant que vous croyez plus pouvoir rien en tirer.

Autrefois, avant le Bait-Bill, tous les navires métropolitains venaient à St-Pierre au moins deux fois par an: En avril d'abord pour le hareng, en juin ensuite pour le capelan.

Pendant ces relâches qui duraient parfois de 8 à 10 jours, les marins descendaient à terre voir leurs camarades, ils avaient le temps de laver leur linge, d'écrire au pays, de recevoir des nouvelles de leur famille, tous les jours ils mangeaient du pain et de la viande fraîche, des légumes.

Le navire se préparait au voyage, on installait le grément, les voiles, on embarquait du pain frais pour quinze ou vingt jours, de la viande fraîche, on renouvelait la provision d'eau douce. C'était un repos, un changement avant de reprendre le dur métier de la pêche.

Aujourd'hui il n'en est plus de même. Partis en mars, les navires arrivent courant d'avril sur les bancs, les traversées sont parfois pénibles, longues; cependant aussitôt mouillé l'équipage, sans transition, du jour au lendemain, commence la pêche.

Pendant 7 à 8 mois, sauf les jours de mauvais temps où les doris ne peuvent al-

ler en pêche, le marin accomplira la même tâche ingrate, n'ayant d'autre fréquentation que celle de ses camarades de bord.

Pas plus de repos le dimanche que les autres jours, il n'a pas même devant lui l'espoir d'une relâche à St-Pierre où il pourrait se reposer quelques jours, se retrouver un peu dans la fréquentation d'autres êtres humains.

De loin en loin quelques signaux seront échangés avec des navires qui passent. Une fois, deux fois peut-être au cours de la campagne, le « St-François d'Assises » apportera à ces hommes une lettre de la famille. Cette lettre, dans la plupart des cas, ils n'auront même pas le temps d'y répondre, car le « St-François d'Assises » est pressé pressé, il a tant à faire sur les bancs.

Quelle nourriture auront ces marins pendant cette longue campagne.

Certes, les vivres embarqués sont de bonne qualité, les règlements l'exigent, les commissions y veillent et l'armateur y est intéressé, mais enfin ce sera toujours, à part le poisson frais, une nourriture échauffante, du lard et du bœuf salé, des choux salés, du biscuit, uniquement du biscuit, des haricots, des conserves et comme boisson, du vin et du cidre.

Le cidre dans la plupart des cas, ne deviendra-t-il pas-aigre doux, et l'eau, cette eau indispensable aux besoins de l'homme, croyez-vous qu'elle n'arrivera pas à croupir et à devenir mauvaise ? Evidemment oui !

Et n'est-ce pas là un très grand danger de maladie ? L'eau altérée engendre souvent les fièvres terribles que l'on voit décimer les équipages. Quant à l'usage constant des viandes salées du biscuit et des conserves, cela finit par donner le scorbut.

Faut-il établir une comparaison avec les grands voyages au long-cours ? Elle sera évidemment au désavantage des bateaux-pêcheurs.

Les plus grands voyages au long-cours n'excèdent pas cinq mois, les navires qui les font sont d'au moins 1,800 à 2,000 tonnes de port, ils offrent à l'équipage beaucoup plus de confortable que sur les pêcheurs, le travail est moins pénible, la nourriture forcément plus variée; la place le permettant on embarque sur ces navires de la volaille des moutons, le cuisinier y fait constamment du pain frais.

Nous croyons avoir assez explicitement exposé la situation des marins pêcheurs montant les navires qui font toute la campagne de pêche sur les bancs, et nous sommes persuadés que le Gouvernement prendra sous peu les dispositions nécessaires

pour que ces mêmes navires soient obligés de relâcher à St-Pierre au moins une fois pendant le cours de la pêche, afin d'y renouveler l'eau et prendre des vivres frais.

La question d'humanité s'impose, l'homme n'est pas une bête, il ne faut pas que le métier de la pêche arrive à l'abaisser à ce niveau.

Le Gouvernement, avec beaucoup de raison, prend un luxe de précaution pour, en cas de danger si fréquent sur la mer, sauvegarder autant que possible la vie des marins; les navires sont tenus d'avoir toutes sortes d'appareils et d'engins de sauvetage. Pour quelles raisons ne prendrait-il pas les mesures nécessaires pour protéger la santé de ces mêmes hommes, ce serait inadmissible, ce serait même coupable.

Alors qu'il est reconnu que la population de la France à l'encontre de toutes les autres nations, n'augmente pas, il serait regrettable de voir le Gouvernement négliger de prendre une mesure qui peut avoir une répercussion sérieuse sur la santé des équipages de Terre-Neuve. Nous savons la ferme persuasion que notre appel sera entendu.

Ce sera faire œuvre essentiellement humanitaire, sans grands frais pour l'armement, ce sera aussi une occasion offerte à notre pauvre Colonie de voir reprendre son commerce si déchu.

De plus, il coule de source que du jour où les navires seront forcés de relâcher à St-Pierre tous les ans, les droits de navigation seront diminués. Si le Service local n'y gagne pas, le commerce en profitera.

Voilà Messieurs du Comité de défense de nos intérêts, comment nous envisageons le relèvement du pays et non comme vous le faites, en commençant par défendre votre bourse.

Avouez donc que votre fameuse association n'a eu d'autre but que de donner une situation à quelquesunes de votre créatures et aussi à contrecarrer les projets de notre Délégué.

Quand on parcourt la liste des adhérents à votre Comité on est au moins étonné de voir que vous vous opposez à l'abolition du Tarif général.

En effet, la majorité de ces personnes sont des représentants d'industriels et de commerçants qui fournissent quantité de marchandises à St-Pierre.

Pour avoir leur argent vous leur avez sans doute promis de faire votre possible pour maintenir le tarif Général à St-Pierre.

Vous n'avez donc pour la plupart aucun intérêt dans ce pays et vous n'avez de plus ni assez de caractère, ni assez de désinté-

ressement pour aller droit au but que nous cherchons sincèrement à atteindre : le relèvement de notre plus vieille colonie en même temps que la grandeur de la Patrie française.

CHALUTIERS ET PETITS PÊCHEURS.

Les nouvelles de Miquelon nous apprennent que les chalutiers, non contents de pêcher sur les bancs ont commencé à chaluter autour de nos îles.

Ces jours derniers, deux d'entre eux ont été aperçus dans les éclaircies à environ un mille du Cap Blanc de Miquelon; un troisième aurait passé avec son chalut sur les grappins.

Il paraît qu'il ne faut pas dire du mal de ces vapeurs qui, dans l'esprit de certains de nos fonctionnaires, sont appelés à régénérer St-Pierre.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de trouver étrange que les capitaines de ces navires se permettent de traîner leurs filets en déçà de trois milles de nos côtes, alors qu'il est interdit à un malheureux petit pêcheur de tendre des lignes de fond en dedans de cette limite.

Il paraît qu'il existe un Syndicat de petits pêcheurs de l'Île-aux-Chiens. Nous n'avons pas de conseil à lui donner dans cette circonstance, cependant il semble que c'est l'occasion, ou jamais, pour son Président de protester avec énergie contre cette atteinte, ou plutôt contre cette violation des lois en vigueur.

Ce même monsieur et son ami Mazier ont bien contribué de toutes leurs forces à empêcher l'installation d'une usine à Baleine à Miquelon, alors que tout le monde sait à présent que cette industrie n'eût fait aucun tort à la pêche et aurait au contraire fait beaucoup de bien au pays.

A plus forte raison, nous sommes certains qu'il ne manquera pas de faire entendre des protestations qui cette fois seront fondées et légitimées.

La petite pêche est cette année très mauvaise, s'il faut maintenant que les chalutiers viennent ravager les fonds de pêche autour de nos îles, il n'y a plus qu'à plier bagage et s'en aller.

Quand ces vapeurs seront maîtres de la mer, comme le disent déjà certains de leurs capitaines, nous verrons bien ce que deviendront les 8 ou 10,000 marins qui vivent

de l'industrie de la pêche à la ligne de fond. St-Pierre n'existera plus qu'à l'état de souvenir, et ces malheureux ainsi que leurs familles seront obligés d'aller chercher leur pain ailleurs.

Ce sera un beau résultat, et nous croyons fort qu'on y arrive avant peu d'années.

A propos de livres de prix.

Il ne faudrait tout de même pas qu'on profite et qu'on abuse de la situation obérée où se trouve actuellement la Municipalité pour essayer de la discréditer en lui attribuant des sentiments et des intentions qu'elle n'a pas.

Il nous revient cependant, que le Directeur de l'école laïque des garçons aurait tenu, devant ses élèves, le propos suivant : « Mes enfants, j'ai cru un moment que vous n'auriez pas de prix cette année, M. le Maire ayant refusé de mettre à ma disposition la somme que la Municipalité à l'habitude de consacrer, chaque année, à leur achat. Heureusement que M. l'Administrateur à qui j'en ai parlé, s'est empressé de la verser lui-même : grâce à lui vous aurez vos prix. »

L'histoire ne dit pas si les élèves ont crié Vive Monsieur l'Administrateur ! et A bas Monsieur le Maire ! Mais n'était-ce pas un peu les y convier ?

En tout cas, si le fait que nous rapportons est exact, il est assez étrange de voir un fonctionnaire abuser ainsi de sa situation pour faire de la popularité administratrice aux dépens de celle de Monsieur le Maire.

La vérité est que la Municipalité a été mise dans l'obligation de se débrouiller elle-même et d'équilibrer son budget avec des ressources *notoirement* insuffisantes, force lui a donc été de réduire le plus possible toutes ses dépenses, en commençant par les moins justifiées et les moins obligatoires. Au nombre de celles-ci se trouvait parait-il, la somme de 500 francs offerte gracieusement, chaque année, au Directeur de l'école laïque pour l'achat des *livres de prix*. M. le Maire a pensé qu'il était préférable de supprimer cette dépense que de *rogner* sur le Bureau de Bienfaisance et en ce qui nous concerne, nous approuvons pleinement sa manière de faire.

Du reste, en agissant ainsi dans la circonstance, non seulement il n'a porté pré-

judice à personne, mais il a encore forcé en quelque sorte l'Administration à accorder à la Municipalité un secours pécuniaire, qui demandé sous une autre forme lui eût été certainement refusé.

Grâce donc à l'habileté de M. le Maire, cette année encore, les élèves des Ecoles laïques auront leurs prix, et les pauvres de la Ville ne seront pas privés du morceau de pain que la Municipalité leur donne.

Distributions de prix.

Nous lisons dans « l'Humanité » :

RADICAUX FURIEUX CONTRE DOUMERGUE.

A propos des Distributions de prix.

Le groupe radical-socialiste est actuellement furibond contre son ami Doumergue, à propos des distributions de prix.

Voici la cause de cette colère blocarde :

Récemment, le Ministre de l'instruction publique, Doumergue, décrétait par circulaire que nul ne pourrait à l'avenir présider les distributions de prix des écoles communales, dans les départements, *sauf le Maire ou ses Adjoints dans la commune*.

Cette circulaire était juste et le Ministre donnait ainsi satisfaction à M. Gauthier de Clagny qui l'avait interpellé jadis à ce sujet. Il écartait de la présidence des distributions de prix les politiciens qui saisissaient l'occasion, avec la connivence des préfets, pour se faire de la réclame électorale.

Il est tout naturel en effet que les Maires président la distribution des prix des écoles communales. C'est ce qui se fait toujours du reste dans la Colonie, et c'est par déférence que le Maire cède parfois la Présidence au Gouverneur quand celui-ci en exprime le désir.

LE MARIAGE DE M. GUERNIER. A ST-PIERRE DE CHARIOT A PARIS.

M. Guernier, député de St-Malo, a épousé lundi en l'église de St-Pierre de Chairot, Mademoiselle Boubie, une jeune fille de la



colonie argentine. La cérémonie a été des plus brillantes. C'est l'abbé Lemire, député du Nord qui donna la bénédiction nuptiale aux époux.

Avec toutes nos félicitations, nous adressons aux époux nos vœux de bonheur paisible et durable.

Certains de nos lecteurs trouveront étrange peut-être que nous nous exprimions ainsi dans ce journal à l'égard de M. Guernier que nous avons pu durement qualifier à l'époque des incidents scolaires.

En effet, sur des renseignements émanant de St-Malo et de Granville, et qui nous avaient été fournis à St-Pierre, nous avons pu nous tromper sur le compte de M. Guernier. Aussi, à la suite d'informations qui nous sont parvenues de Paris il y a quelques mois, nous nous sommes abstenus de toute allusion blessante à l'égard de M. Guernier. Nous ne l'avons pas depuis longtemps traité en ennemi.

Nous avons pris cette attitude dès que, de source sûre, on nous a informés que M. Guernier avait un esprit libéral et très large. Nous savons dans tous les cas, que c'est un homme très intelligent et distingué. Or, il y a toujours moyen de s'entendre avec les gens intelligents et honnêtes.

ERRATUM.

Nous avons fait erreur, paraît-il, en disant que M^{me} Jégou s'était déjà présentée et avait échoué au Brevet, l'année dernière.

La vérité est qu'elle se présentait pour la première fois cette année, et Madame Mazeau tient absolument à ce qu'on le saache.

Les Ponts.

En Géométrie, il y a le *Pont-aux-Anes*. En Afrique, il y a le *Pont Milliès-Lacroix*.

Sur ce dernier pont qui vient d'être inauguré au Dahomey, on nous dit qu'Antonetti a été surpris dansant le Cake-Walk en siège de réjouissance, et chantant (bras dessus, bras dessous avec quelques nègres): « Je ne verrons plus le Pont Boulo. »

Bon Voyage !

Tu t'en vas et tu nous quittes !
Adieu mon pauvre Alexandre !

Il s'en va, en effet, le Grand Alexandre et dans quelles conditions !!! On l'em-*mayotte* comme un enfant, on l'expédie chez les *nègres*.

Il est vrai qu'il a tout ce qu'il faut pour leur plaisir, les *black's* ayant toujours été, ici, les *préférés* de son cœur.

Bon voyage !

La guerre Religieuse.

La guerre religieuse, que nous pensions terminée depuis la Séparation, reprend de plus belle en France. Les journaux arrivés par le dernier courrier sont pleins du récit des nouvelles vexations que le Gouvernement — qui, en réalité, n'entend être séparé de l'Eglise que quand il s'agit de payer — vient de susciter à un certain nombre d'Evêques dont le crime est d'avoir accompli leur strict devoir, en signalant, à leurs diocésains, le danger des Ecoles laïques, nièvement mauvaises et en leur défendant d'y envoyer leurs enfants.

Plusieurs d'entre eux, parmi lesquels le Cardinal de Bordeaux, les Evêques de Bayonne, d'Auch, de Montauban etc., ont été traduits devant les Tribunaux et condamnés à 500 francs d'amende.

Dans notre prochain numéro nous publierons les incidents relatifs à la condamnation de Monseigneur Gieure, le vaillant Evêque de Bayonne.

LES TOURISTES.

Le vapeur « St-Pierre-Miquelon » est attendu ici mercredi prochain avec une centaine de touristes qui viennent passer 24 heures dans notre pays.

Ces voyageurs, résidant en majeure partie à Sydnez, Glace Bay ou dans les environs sont pour la plupart des descendants de ces Français qui colonisèrent autrefois le Canada.

Nous espérons que les habitants leur feront le meilleur accueil pendant leur court séjour afin qu'ils emportent un bon souvenir de l'hospitalité française.

AVIS.

La « Morue Française » a l'honneur d'informer le public que le vapeur « Californie » ou tout autre, partira de St-Pierre pour St-Servan le 19 octobre prochain.

Prendra frêt et passagers. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence.

Avis.

La Société « La morue Française » a l'honneur d'informer Messieurs les armateurs et le public en général qu'elle possède un appareil à gaz Clayton permettant de désinfecter, de la façon la plus efficace, les bateaux, maisons, magasins; en un mot tous les locaux sans qu'il soit nécessaire d'enlever aucun meuble ni effets quelconques.

Les fumigations faites avec cet appareil font disparaître les punaises, cancrelats, rats et autres vermines; elles sont très utiles dans les magasins où la morue a été atteinte de « rouge » carelles en font disparaître tous germes.

Le prix pour la désinfection de chaque goëlette est fixé à 30 francs; quant aux bateaux métropolitains, aux maisons et magasins, des prix spéciaux seront établis :

Les désinfections, faites à St-Pierre jusqu'à ce jour, ont donné des résultats très satisfaisants.

NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent		
4-5 c.	2 f 00	%	10 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	%	20 c.	40 f 00	%
25 c.	4 f 00	%	30 c.	15 f 00	%
40 c.	12 f 50	%	50 c.	20 f 00	%
75c-1f.	30 f 00	%	Payement p. retour		

Adresser communication-envois à
THÉODORE CHAMPION ET C^{ie}

Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.